

Schéma de Cohérence Territoriale Bresse-Val de Saône

MODIFICATION SIMPLIFIEE n°1 Avis des Personnes Publiques Associées

SCoT approuvé le 18 juillet 2022

Prescription de la modification simplifiée n°1 : 26 septembre 2022

Date de mise à disposition du public : du 20 octobre au 21 novembre 2022

Avis des Personnes Publiques Associées

Avis de la Préfecture de l'Ain reçu le 31 octobre 2022 : Avis favorable

Service Animation des Politiques sur les Territoires

Référence : 20221021AvisEtatScotBvsModifSimpliffeeVDef
Vos réf. :

Affaire suivie par : Anna Rosso / Nathalie Thraynard
ddt-mapt@ain.gouv.fr
Tel : 04.74.45.63.37

Bourg en Bresse, le

26 OCT. 2022

Monsieur le président,

Conformément à l'article L.143-38 du Code de l'urbanisme, vous m'avez transmis pour avis le projet de modification simplifiée pour correction d'erreur matérielle du Schéma de cohérence territoriale (SCoT) Bresse Val de Saône approuvé par délibération du conseil communautaire le 18 juillet 2022 et reçu par mes services le 10 octobre 2022.

En effet, la version approuvée du SCoT contenait une mauvaise version du document « 3.2 Annexe du Document d'Orientatif et d'Objectif » suite à une erreur de compilation du dossier d'approbation.

La version modifiée de l'annexe 3.2 « corridors et coupures paysagères » objet de la modification simplifiée pour erreur matérielle est désormais conforme à celle déposée le 30 novembre 2021 au moment de l'arrêt du projet et de l'enquête publique.

Ainsi, j'émetts un avis favorable à votre projet de modification simplifiée pour correction d'erreur matérielle.

Je vous prie de croire, Monsieur le président, en l'assurance de ma meilleure considération.

La préfète



Cécile BIGOT-DEKEYZER

Monsieur le président du syndicat mixte du
SCoT Bresse Val de Saône
66, rue Maréchal de Lattre de Tassigny
01 190 Pont-de-Vaux